

lectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion;

« 4. Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes. »

Le premier chapitre de notre version de 1966 était consacré à l'histoire de l'Organisation, tandis que les quatre suivants, portaient sur ses activités et ses problèmes, ceux-ci étant groupés sous des rubriques qui correspondaient – textuellement dans certains cas – à l'exposé des « buts » énumérés dans l'article 1 de la Charte.

En raison de l'accroissement considérable des activités de l'Organisation depuis dix ans, il n'a pas été possible de suivre le même plan pour cette publication. Aux chapitres qui s'inspiraient des « buts », nous en avons ajouté de nouveaux sur le désarmement et le contrôle des armes, le « Nouvel ordre économique international », le développement du droit international, les finances et l'administration. En annexe, les lecteurs trouveront un tableau des contributions financières que le Canada a faites aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées depuis 1945.

Il n'est évidemment pas possible de procéder à une étude exhaustive dans un livre de ce format. Les auteurs ont donc mis l'accent sur les questions qui présentaient un intérêt particulier pour le Canada.